

Correction-Implication-S6-T2-Secteurs Institutionnels et valeurs ajoutée.

Olivier Dussopt, le ministre des Comptes publics a indiqué que la crise sanitaire avait coûté 160 milliards d'euros à l'Etat... et ce n'est pas fini.

Combien va coûter la crise sanitaire à la France ? A cette question, le ministre des Comptes publics, Olivier Dussopt a apporté un élément de réponse, mercredi 17 mars. "Entre les **pertes de recettes** et les **dépenses** que nous avons engagées pour faire face à la crise, que ce soit pour l'Etat en terme de dépenses, pour la sécurité sociale en terme de **pertes de recettes liées à la baisse de l'activité**, le coût (...) peut être estimé autour de 160 à 170 milliards d'euros", a déclaré Olivier Dussopt au Sénat.

"Ce chiffre n'est pas définitif puisque nous sommes encore dans une crise épidémique et une crise sanitaire", et que plusieurs **mécanismes de soutien d'urgence aux entreprises et aux salariés** sont toujours en place, a-t-il ajouté.

Progressivement, le gouvernement commence ainsi à faire les comptes de cette crise inédite. **En janvier**, le ministère de l'Economie avait indiqué que l'Etat avait engagé sur son seul périmètre (hors collectivités et sécurité sociale) près de **42 milliards** d'euros de dépenses d'urgence en 2020, dont 17,8 milliards pour le chômage partiel (une partie étant financée par l'Unedic), 12 milliards pour le fonds de solidarité, 4 milliards pour financer les exonérations de cotisations sociales et 8 milliards de soutien aux entreprises publiques.

A cela s'ajoute un manque à gagner de 37,1 milliards d'euros de **recettes fiscales** (TVA, impôt sur les sociétés, etc.) par rapport aux prévisions valables avant la crise. Dans le champ de la sécurité sociale, il faut compter les **dépenses exceptionnelles liées à la pandémie (masques, tests, arrêts de travail)** ou encore les pertes de recettes de cotisations sociales par rapport à une situation économique normale.

Cette année, de nouvelles dépenses liées à la crise seront engagées, notamment pour la **vaccination**, l'**indemnisation du chômage partiel** ou encore le **fonds de solidarité**. C'est pour cette raison que "nous ne pouvons pas répondre à cette question de la date de fin du quoi qu'il en coûte", a estimé Olivier Dussopt, même s'il a répété qu'il faudra en sortir progressivement à mesure que la crise s'estompe.

Orange avec Media Services, publié le mercredi 17 mars 2021.

Questions

Q.1. A partir des caractères des A.PU. (cf. DecodES) vous direz pourquoi les recettes évoquées n'ont rien à voir avec un chiffre d'affaires compte tenu de la nature de la production des A.PU.

Q.2. Donnez deux exemples de **dépenses** et de **recettes**.

Q.3. Dans le §.1. il est question de « ...**baisse d'activité**... ». De quelle activité s'agit-il ? Avec quel outil statistique peut-on la mesurer ?

Q.4. Que veut dire T.V.A. ? Si le PIB est source de revenus qu'entraîne un recul de la croissance ou même un ralentissement de la hausse du PIB pour les recettes de l'Etat ?

Q.5. Dans un diagramme circulaire faites la **répartition** en % des 42 milliards engagés par l'Etat (cf. §.2) Faire une phrase avec la donnée concernant le chômage partiel.

Q.6. Illustrez par un exemple l'**interdépendance** des A.PU. avec deux autres secteurs institutionnels

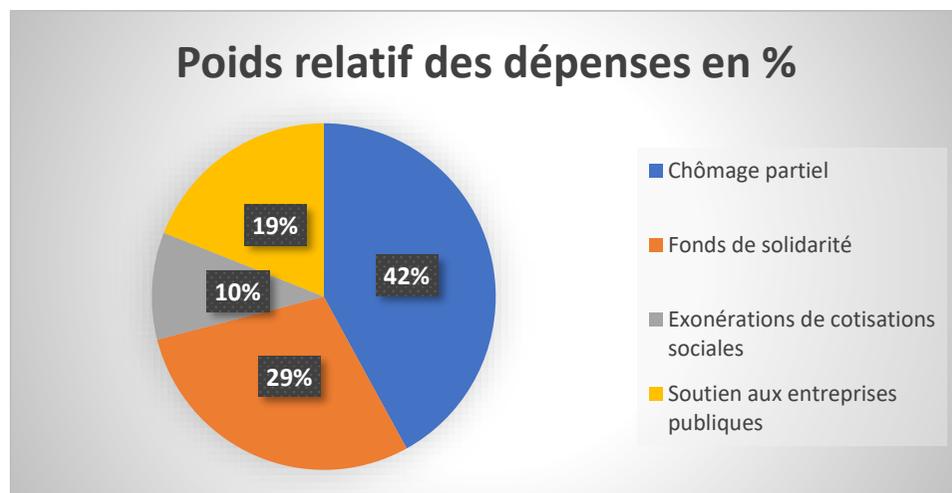
Q.1. Les A.PU, administrations publiques, produisent des services non marchands (offerts à un prix non significatif). Les recettes des A.PU ne peuvent donc être issues d'un chiffre d'affaires qui est le résultat du prix de vente multiplié par la quantité.

Q.2. Parmi les **dépenses** citées dans le texte on trouve : **les arrêts de travail, les indemnités du chômage partiel.**
Parmi les **recettes** on trouve : la **TVA** et **l'impôt sur les sociétés.**

Q.3. La baisse d'activité signifie ici la baisse de la production générée par les confinements successifs liés à la pandémie. Cette production est mesurée au niveau d'un territoire donné par le PIB qui est le résultat de la somme des valeurs ajoutées de tous les secteurs institutionnels résidents. Cette baisse pourrait donc se mesurer à l'aide d'un taux de variation prenant pour objet le PIB.

Q.4. La **T.V.A** est la **T**axe sur la **V**aleur **A**justée. Le PIB étant la somme des valeurs ajoutées et la T.V.A étant une recette appliquée à la valeur ajoutée, si le PIB diminue alors forcément les recettes issues de cette taxe diminuent.

Q.5. Pour calculer une proportion, il faut toujours rapporter l'objet à l'ensemble. Ici l'ensemble c'est une dépense de 42 milliards. Donc pour avoir la proportion il suffit de rapporter chaque dépense à cet ensemble. Par exemple pour avoir le poids relatif des dépenses de chômage partiel dans l'ensemble des dépenses il faut faire $17.8/41.8$. On obtient alors 42% → Les dépenses de chômage partiel représentent 42% des dépenses.



Q.6. Les A.PU en versant aux entreprises, par exemples des S.N.F., des aides peuvent leur permettre de maintenir en emploi des ménages apportant le facteur travail à ces S.N.F.